

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2021 à 19H00

Présents : A. RACCURT, C. GOUVERNEUR, B. LAVIRE, M. JEANNEY, L. FALCOZ.J.P. PERROT.C. LABLACHE, J. LAVIRE, AL. BRUNET.S. DELORME. D.RACCURT. C.COGNOT.

Absents Excusés : I. RACCURT (Pouvoir A. RACCURT), A. BRET (Pouvoir S. DELORME), G. PIPAZ (Pouvoir L. FALCOZ)

Présence personne extérieure : Madame la correspondante du journal le PROGRES.

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal en vue de l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Vente de coupes de bois. L'assemblée accède à sa requête.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité en tenant compte des remarques formulées relatives à la vente d'une partie de la propriété du Paillot.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2020

| | |
|--|---------------------|
| - Section de fonctionnement dépenses : | 539 514,26 € |
| - Section de fonctionnement recettes : | 620 423,84 € |
| - Soit un excédent de fonctionnement de : | 80 909,58 € |
| Résultat d'exécution : | 205 181,81 € |

| | |
|---|-----------------------|
| - Section d'investissement dépenses : | 437 480,20 € |
| - Section d'investissement recettes | 500 451,28 € |
| - Soit un excédent d'investissement de : | 62 971,08 € |
| Résultat d'exécution : | - 156 512,18 € |

Madame le Maire s'est retirée au moment du vote, le compte administratif a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020

Madame le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Trésorier qui laisse apparaître un résultat de clôture de 48 669,63 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2020

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

Voir Annexe n° 1

CHATEAU D'EAU ET SOURCE PIRIE VALENCOT / ABROGATION DE LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2020, il a été décidé de créer une commission de travail « Château d'Eau » chargée de mener une réflexion sur l'avenir de cet ouvrage. Elle précise que l'abandon de la source communale a été acté en 1993 et que l'abandon du puits en 2005. Toutefois, il convient à ce jour d'abroger la DUP de l'ancien puits et de l'ancienne source communale dite de Pirié-Valençot alimentant la commune en eau potable, en effet ces deux ouvrages bénéficient d'une DUP du 13 Novembre 1991. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, acte l'abandon de l'exploitation du puits du château d'eau et de la source de Pirié-Valençot pour la production d'eau destinée à la consommation humaine et demande l'abrogation de la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des ouvrages concernés et des servitudes associées.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN BONUS RELANCE

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre d'un dispositif de soutien aux collectivités la Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place un bonus relance. En vue du projet de rénovation de l'école notamment le remplacement des sols plastifiés par du carrelage, il s'avère que cette opération pourrait faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région AURA. Le montant estimatif de la dépense éligible s'élève à 40 865,22 € HT pour la totalité du bâtiment soit 309 m². Madame A.L. Brunet demande si une étude d'isolation par le sol (performance énergétique) a été réalisée, Madame le Maire répond que ce paramètre n'a pas été abordé. Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à solliciter l'appui de la Région AURA pour la réfection des sols de l'école. D.RACCURT souligne que durant le mandat il faudra prévoir des travaux de peinture dans le bâtiment.

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) / ADHESION 2021

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune vient de recevoir une demande d'adhésion du CAUE d'un montant de 93,10 € soit 0,10 € par habitant. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à mandater cette somme au titre de l'exercice 2021.

VENTE DE COUPES DE BOIS

Monsieur D. RACCURT rappelle qu'une entreprise forestière est toujours intéressée pour réaliser une coupe de bois RD 22 route de Montluel. Ces parcelles sont classées sous régime forestier de l'Office National des Forêts et ce dernier a rendu un état des coupes de bois à assier en forêt communale pour l'année 2021. Concernant les coupes inscrites l'état d'assiette précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et le mode

de commercialisation, il concerne d'une part la coupe sur la RD 22, et d'autre part des parcelles au bois des Avoux toutes situées sur la commune de Pizay.

| Parcelle | Type de coupe 1 | Volume présumé réalisable (m ³) | Surface à parcourir (ha) | Année prévue aménagement | Année proposée par l'ONF ² | Année décidée par le propriétaire ³ | Proposition de mode de commercialisation par l'ONF | | | | | Mode de commercialisation – décision de la commune | Observations | |
|----------|--------------------|--|-----------------------------|--------------------------|---------------------------------------|--|--|--------------|----|-----------------------------|-----------------|--|--------------|-----------------|
| | | | | | | | Vente avec mise en concurrence | | | Vente de gré à gré négociée | | | | Déli- vrance |
| | | | | | | | Bloc sur pied | Bloc façonné | UP | Contrat d'appro | Autre gré à gré | | | |
| 21 | IRR | 14 | 0,7 | 2021 | 2021 | | X | | | | | | | |
| 22 | IRR | 14 | 0,7 | 2021 | 2021 | | X | | | | | | | |
| 23 | IRR | 14 | 0,7 | 2021 | 2021 | | X | | | | | | | |
| 24 | IRR | 14 | 0,7 | 2021 | 2021 | | X | | | | | | | |
| 102 | RAS | 200 | 1,48 | 2019 | 2021 | | | | | X | | Amiable | | |
| 103 | RAS | 200 | 1,48 | 2019 | 2021 | | | | | X | | Amiable | | |
| 104 | RAS | 200 | 1,47 | 2019 | 2021 | | | | | X | | Amiable | | |

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

¹ Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

¹ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

INSTRUCTIONS D'URBANISME (C. GOUVERNEUR)

Déclarations Préalables :

- Monsieur JARNET Fabien et Madame DESLANDES Claire – Extension d'une maison d'habitation et construction d'une piscine.
- Monsieur COGNOT Laurent – Mise en place d'une véranda.
- Madame ANDRE Anne-Laure – Construction d'une piscine.

Permis de Construire :

- Monsieur et Madame GARNIER Jacques – Aménagement d'une grange en 2 logements.
- SCI Clos JG – Construction de 2 bâtiments avec 4 logements.
- SCI EXETER III France 1 – réaménagement d'un bâtiment industriel dans la zone des 2 B.

- Monsieur Mehdi DRIOUCHE et Madame Selma BENYAHOUB- Construction d'une maison individuelle.

Monsieur C. GOUVERNEUR fait part de son inquiétude face à la réaction de certains pétitionnaires qui n'acceptent pas les remarques leur permettant de respecter le document d'urbanisme en vigueur (PLU). La commission doit rester ferme dans ses décisions dans le seul but du respect du règlement du PLU. A.L BRUNET pense que la fermeté paye et cela se traduit dans l'esthétique de la commune. S. DELORME il faut continuer ainsi et ne jamais créer de précédent. D.RACCURT reconnaît que le travail mené par la commission urbanisme est difficile, il remercie les anciens élus pour leur accompagnement. A. RACCURT confirme que l'impartialité et la rigueur sont de mise et que dans cette tâche difficile la ligne de conduite doit rester la courtoisie.

COMPTE RENDU DE REUNION

ALEC 01 M. JEANNEY : changement de dénomination sociale son nouveau sigle est « SPL ALEC AIN ». Il est fait apport à la société d'une somme de 400 000,00 € correspondant à la valeur nominale de 40 000 actions de 100,00 €. La souscription de 240 actions par le groupement CC Côtière de Montluel ouvre droit à un représentant au Conseil d'administration de la Société. Les actionnaires forment le Conseil d'administration de cette nouvelle structure Société Publique Locale.

QUESTIONS DIVERSES

A.L. BRUNET : la bibliothèque a déménagé dans son nouveau local et pourra ouvrir mi-février.

A. RACCURT : le pylône relais de télécommunication mobile est acté sur la commune de PIZAY. Il sera ouvert aux quatre opérateurs principaux : FREE, ORANGE, SFR et Bouygues. Il couvrira les communes de Pizay, Faramans, Bourg-Saint-Christophe et Bressolles. Les travaux devraient débiter à partir de novembre 2021 pour une durée de 24 mois maximum.

A. RACCURT : modification du fonctionnement du transport à la demande (TAD) : les navettes seront régulières aux heures de bureaux pour desservir les ZA et ZI sur un axe Béliigneux-La Boisse. En dehors de ces horaires, le transport se fera uniquement sur appel téléphonique avec une rationalisation des arrêts, sur l'ensemble du territoire de la 3CM.

A. RACCURT : une réunion avec le Conseil d'Architecture Urbanisme Environnement de l'Ain (CAUE) et les riverains du carrefour du crétin est prévue le 19 mars prochain entre 16h et 18h.

A. RACCURT souhaite fixer les prochaines réunions :

- Commission finances le 05 mars 2021 à 17h30.
- Présentation par la 3CM du plan de travaux du réseau séparatif des eaux usées le 12 mars à 17h30.
- Prochain Conseil Municipal le 06 avril 2021 à 19h00.

- Réunion pour débattre des opérations foncières à prévoir le 25 février 2021 à 18h30.

- Réunion de la commission sécurité le 1^{er} mars à 18h30.

La séance est levée à 21h50